

Procès-verbal n° 22

De la séance du Conseil communal de Bex du mercredi 16 juin 2021 à 19h00 à la Grande Salle de Bex

Présidence : Mme Sylviane Zuber

Absent : M. Christophe Saia

Excusés : Mmes et MM. Anne Bielman, Christine Blatti Villalon, Rolf Bolli, Christophe Grand, Valentine Moreillon et Loïc Pichard

1. Appel

Avec 52 membres présents, le quorum de 31 est atteint et l'assemblée peut valablement délibérer.

Mme la Présidente apporte quelques modifications à l'ordre du jour. Ces modifications sont acceptées à l'unanimité et l'ordre du jour s'établit donc comme suit :

1. Appel
2. Communications de la Présidente
3. Présentation de M. Hugues Romain sur la vision TPC du développement des transports régionaux à court, moyen et long termes et les dessertes prévues par MobiChablais
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 mai 2021
5. Rapport des commissions
6. Motions, postulats, interpellations
7. Examen de la gestion et des comptes 2020
 - 7.1 Rapport de la commission de gestion Mme Laure-Reine Tabac
 - 7.2 Réponses de la Municipalité aux vœux et observations
 - 7.3 Examen des motions et postulats en suspens
 - 7.4 Rapport de la commission des finances M. Christoph Roesler
 - 7.5 Approbation de la gestion et des comptes
8. Communications de la Municipalité
9. Vœux et demandes de renseignements

2. Communications de la Présidente

Mme la Présidente donne connaissance à l'assemblée des courriers qui lui ont été adressés par :

- Mme la Conseillère Patricia Hediger informant de sa démission du Conseil communal au 30 juin 2021,
- le Bureau électoral cantonal formulant des remerciements et félicitations pour le travail fourni lors des élections communales 2021,
- la Municipalité concernant la gestion et les comptes 2020 discutés dans cette séance.

3. Présentation de M. Hugues Romain sur la vision TPC du développement des transports régionaux à court, moyen et long termes et les dessertes prévues par MobiChablais

Mme la Présidente donne la parole à M. Hugues Romain pour sa présentation.

M. Hugues Romain présente la stratégie des TPC et les différents projets de développement pour MobiChablais et les transports régionaux.

A la fin de sa présentation, il répond aux différentes questions des Conseillères et Conseillers communaux.

Mme la Présidente et M. le Syndic Pierre Rochat remercient M. Hugues Romain pour sa présentation.

Avec l'arrivée de Mme la Conseillère Circé Barbezat-Fuchs à 19h45, le nombre de membres présents est de 53.

4. Adoption du procès-verbal de la séance du 19 mai 2021

M. le Conseiller Denis Aviolat souhaite que les lignes 9 à 12 de la page 4 soient modifiées de la manière suivante :

Mme la Conseillère Annelise Cretton s'insurge contre les dépassements à voter, du jamais vu de ses 30 ans de conseillère. Elle rappelle à M. le Municipal Jean-François Cossetto le dicton « Faites comme je dis, mais pas comme je fais » puisqu'à l'époque où il était conseiller communal il avait combattu avec virulence les dépassements de crédit, allant jusqu'à menacer de dénoncer ces excès auprès de la Préfecture. Elle rappelle aussi à la Municipalité que les deniers communaux sont ceux des contribuables Bellerins et qu'ils sont malheureusement faciles à vilipender. Afin de montrer son mécontentement, elle s'oppose à cette demande de crédit complémentaire et encourage le Conseil à faire de même.

M. le Conseiller Denis Aviolat renchérit en annonçant s'être fait devancer par Mme la Conseillère Annelise Cretton, il la félicite et encourage aussi le Conseil à refuser la demande de crédit.

M. le Conseiller Aymeric Dallinge précise que l'association mentionnée en page 8 est l'association Vogay à Lausanne.

Ces modifications sont acceptées et le procès-verbal n° 21 de la séance du 19 mai 2021 est adopté à l'unanimité moins 6 abstentions.

5. Rapport des commissions

Aucun rapport n'a été déposé.

6. Motions, postulats, interpellations

Aucune motion, postulat ou interpellation n'a été déposé.

7. Examen de la gestion et des comptes 2020

7.1 Rapport de la commission de gestion

Étant donné que tous les membres du Conseil communal ont reçu un exemplaire du rapport de la commission de gestion, Mme la Présidente propose de ne pas procéder à sa lecture.

L'entrée en matière n'est pas combattue et la discussion générale est ouverte.

M. le Conseiller François Meili demande si les 2 à 3 dénonciations mentionnées dans le dernier paragraphe de la page 15 est un résultat annualisé, car ce nombre lui semble peu élevé vu l'état des lieux.

M. le Syndic Pierre RoCHAT pense que le nombre de dénonciations mentionnées correspond à une période de 15 jours ; il est certain qu'il n'y a pas que 2 à 3 dénonciations par année pour les déchets du Parc Ausset.

M. le Conseiller Tristan Matile souligne que l'année mentionnée pour la table ouverte prévue le 26 novembre n'est pas correcte et il a remarqué que le dernier paragraphe de la page 3 apparaît 2 fois.

La parole n'est plus demandée et la discussion est terminée.

7.2 Réponses de la Municipalité aux vœux et observations

Mme la Présidente rappelle la procédure appliquée. Les vœux et observations sont lus par la présidente de la Commission de gestion, Mme la Présidente lit les réponses de la Municipalité et ouvre ensuite la discussion.

Voeu n° 1 : Nous vous invitons à poursuivre l'installation de bancs et la pose de poubelles à leur côté ainsi que tout au long des parcours de balades sur notre commune (Châtel, Dévens, etc.).

Réponse : La Municipalité a pour souci de poursuivre dans cette voie.

La discussion est ouverte, mais la parole n'est pas demandée.

Par 49 oui et 2 abstentions, la réponse de la Municipalité est acceptée.

Voeu n° 2 : Cela fait plusieurs années que la Commission de gestion déplore le fait de recevoir que très tardivement le rapport de gestion de la Municipalité. Cette année, cela s'est quelque peu amélioré.

Mais la commission voudrait clarifier sa méthodologie de travail et son rapport avec les membres de la Municipalité. Elle souhaiterait recevoir en amont les rapports des différents services afin de mieux préparer l'étude des dicastères, comme cela se fait dans d'autres communes.

Réponse : Cette année, le rapport de gestion a été adressé aux membres du Conseil communal le 11 mai, soit vingt jours avant la date limite légale fixée pour la remise de ce document, ce qui marque un bel effort compte tenu des nombreux paramètres liés à son élaboration.

Pour ce qui est des rapports des différents services que vous souhaitez recevoir en amont, merci de vous référer à la réponse municipale dûment argumentée de l'année dernière.

La discussion est ouverte.

Mme la Conseillère Marielle Kohli estime que le temps entre la remise du rapport et le présent Conseil est court et qu'il est nécessaire de recevoir ce document plus tôt.

La discussion n'est plus demandée.

Par 31 oui, 13 non et 5 abstentions, la réponse de la Municipalité est acceptée.

Voeu n° 3 : Au fil des entretiens, la Commission a remarqué quelques problèmes de communication (informations aux habitants, recherches sur le site internet, etc.), comme le mentionne le rapport de gestion en page 33. Elle souhaite que la Commune engage du personnel qualifié, tel qu'un.e chargé.e de communication afin de pallier ce manque et rendre plus dynamique la communication communale sur divers supports (pilier public, internet, etc.).

Réponse : Ce vœu sera transmis à la nouvelle Municipalité pour réflexion.

La discussion est ouverte, mais la parole n'est pas demandée.

Par 49 oui et 2 abstentions, la réponse de la Municipalité est acceptée.

Voeu n° 4 : La commission recommande la mise en place d'un concept qualité pour la documentation communale afin de faciliter la lecture des documents : l'auteur, date, service concerné et logo de Bex. Les documents fournis ne sont pas datés, ni référencés de la commune.

Réponse : En principe tous les documents émis par l'administration communale comportent les éléments énumérés ci-dessus et la Municipalité veillera à ce que cela soit effectif.

La discussion est ouverte, mais la parole n'est pas demandée.

Par 52 oui et 1 abstention, la réponse de la Municipalité est acceptée.

Voeu n° 5 : Nous demandons qu'un contrat écrit soit signé avec l'entreprise Thommen SA reflétant les conditions actuelles d'utilisation de la déchetterie afin de faciliter d'éventuelles futures modifications relatives à la déchetterie communale.

Réponse : La Municipalité entreprendra une démarche envers Thommen SA afin de formaliser ses relations avec cette entreprise.

La discussion est ouverte, mais la parole n'est pas demandée.

La réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité.

Observation n° 1 : Comme vous nous le rappelez régulièrement, un des documents sur lequel la commission est chargée de travailler est la liste des préavis en cours ; il serait dès lors bien que ce dernier soit à jour lors de sa remise à la Coges.

Sur le premier jet reçu cette année, deux préavis bouclés dans le rapport de gestion de la Municipalité sur l'année 2017 apparaissent encore. Sur la 2ème version, l'un des deux a disparu et le deuxième, le préavis 2013/06, nous apprenons qu'il a été réellement bouclé en 2020 et non en 2017 comme stipulé alors. Nous déplorons ceci et nous souhaitons qu'à l'avenir, il y ait une meilleure communication entre la Municipalité et le Conseil Communal lorsqu'un préavis est bouclé. Ainsi, nous souhaitons que les préavis bouclés fassent l'objet d'un bilan final avec les chiffres réels de fin de chantier.

Réponse : Une attention toute particulière sera portée à ce point lors de la rédaction des prochains rapports de gestion.

La discussion est ouverte, mais la parole n'est pas demandée.

La réponse de la Municipalité est acceptée à l'unanimité.

Observation n° 2 : Pour rappel dans le préavis 2016/09 le montant accordé à la municipalité pour des dépenses de fonctionnement imprévisibles est de Fr. 50'000.-. Dès lors, il est tout bonnement inadmissible qu'une dépense réalisée dans l'urgence, qui comme mentionné dans le rapport sous le point « écoles » ne l'était pas, qu'aucun préavis ne soit présenté au Conseil. Nous demandons que tout comme un préavis complémentaire est présenté en cas de dépassement, toutes dépenses de plus de Fr. 50'000.- fassent l'objet d'un préavis.

Réponse : Cette remarque est pertinente et la Municipalité ne manquera pas d'en tenir compte à l'avenir.

La discussion est ouverte.

Mme la Conseillère Circé Barbezat-Fuchs pense que ce point est normal et obligatoire et souhaite que la Municipalité fasse le nécessaire pour les prochaines dépenses.

M. le Conseiller Franco Arimondi trouve inadmissible qu'aucun préavis n'ait été établi pour une dépense de plus de Fr. 200'000.-- même si cette dernière était urgente.

M. le Conseiller Xavier Noël rappelle que la commune a mis en place un système de suivi et de contrôle interne et encourage la nouvelle Municipalité à utiliser les éléments mis à disposition pour éviter ce genre de problème à l'avenir.

M. le Syndic Pierre Rochat rappelle que les observations ne doivent pas être votées.

La discussion n'est plus demandée.

Observation n° 3 : En 2020, Coralie Schopfer a rejoint l'équipe du secrétariat municipal à 50 % et est également devenue la secrétaire de notre assemblée à 20 %. Or, dans le rapport de gestion, celle-ci apparaît à 70 % au secrétariat municipal. Dès lors, cette répartition est-elle bien respectée d'une part et d'autre part, est-elle adéquate ?

Réponse : Le contrat de Coralie Schopfer porte bien sur un 70 %, dont 50 % au secrétariat municipal et 20% comme secrétaire du législatif. La période de référence ne permet pas encore de bien cerner si les pourcentages correspondent réellement à ces affectations.

La discussion est ouverte, mais la parole n'est pas demandée.

Observation n° 4 : La commission attire l'attention sur les capacités maximales déjà atteintes en mars 2020 tant à l'UAPE qu'au Pré-de-la-Cible pour les repas et se questionne quant aux mesures envisagées pour la suite.

Réponse : Le nombre d'enfants accueillis tant à l'UAPE qu'au Pré-de-la-Cible est pour le moment acceptable, quand bien même l'UAPE est très occupée à midi. L'alternative en cas de dépassement de la capacité d'accueil serait la mise sur pied de deux services pour les repas.

La discussion est ouverte.

Mme la Conseillère Marielle Kohli demande une précision sur la capacité d'accueil de l'UAPE ; elle n'a pas compris si la capacité est de 72 places ou 36 places. Mme la Municipale Eliane Desarzens précise que la capacité d'accueil actuelle de l'UAPE est de 72 places et les repas sont servis en un service.

La discussion n'est plus demandée.

7.3 Examen des motions et postulats en suspens

Mme la Présidente rappelle la procédure appliquée. Elle prend la liste des motions et postulats en suspens dans l'ordre, lit l'intitulé et la conclusion et ouvre la discussion.

La liste des motions et postulats laissés en suspens est passée en revue :

Motion Marielle Kohli, du 21 septembre 2011 intitulée « Développement d'une nouvelle déchetterie »

Vu l'expérience accumulée jusqu'ici, la Municipalité revient sur ce qui a été régulièrement dit ces dernières années et fait part de son constat que la collaboration avec Thommen fonctionne bien, hormis l'accessibilité. Notre autorité rencontre régulièrement les représentants de cette entreprise et le sujet de la déchetterie communale revient à chaque fois dans les discussions. Elle est consciente du fait que l'accessibilité est mauvaise et que, lors de grands travaux sur les bâtiments de part et d'autre de l'entrée, il faudra l'améliorer ou alors la déplacer au sud de l'entreprise. Pour ce qui est des employés et de la collaboration, il serait difficile d'offrir un service plus professionnel qu'avec des employés qui sont formés et qui, tous les jours, font de la mise en valeur de déchets leur objectif. Aussi, la Municipalité garde en vue l'amélioration de l'accessibilité et examine la possibilité de recevoir les déchets verts dans une nouvelle déchetterie publique-privée avec l'entreprise Thommen, peut-être avec d'autres communes environnantes. La Municipalité n'a ni les moyens ni comme priorité la construction d'une déchetterie communale. En revanche, elle continue d'équiper les quartiers d'écopoints avec le minimum soit le verre, le papier et les déchets ménagers. De plus, les déchets de cuisine seront sous peu récoltés par Gastrovert Private, en collaboration avec la Satom.

La Municipalité propose de classer cette motion.

La discussion est ouverte et la parole n'est pas demandée.

Par 32 oui, 12 non et 7 abstentions, le Conseil accepte de classer cette motion.

Postulat du parti Avançons, du 29 octobre 2014, intitulé « Pour l'amélioration et la sécurisation du site de la piste Vita »

Le préavis n° 2021/03 relatif à la création d'un WC public au départ des pistes Vita et finlandaise a été accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 17 mars 2021. Il répond aux demandes formulées dans le postulat.

La Municipalité propose de classer ce postulat.

La discussion est ouverte et la parole n'est pas demandée.

A l'unanimité, le Conseil accepte de classer ce postulat.

Postulat du parti Avançons, du 25 octobre 2017, intitulé « Concept de nos besoins scolaires »

Des classes supplémentaires ont été aménagées dans des espaces modulaires de type Portakabin pour l'année scolaire 2020 - 2021. La commission poursuit son étude et tiendra le Conseil communal informé de son évolution.

La discussion est ouverte et la parole n'est pas demandée.

Postulat du parti Avançons, du 6 décembre 2017, intitulé « Circulation responsable et « mobilité douce » pour tous dans notre village de Bex »

Comme indiqué dans le cadre des précédentes réponses, les trottoirs ont été abaissés au droit des passages piétons là où c'était nécessaire. L'éclairage aux normes de ces passages piétons sera normalisé dans la mesure des possibilités budgétaires. L'étude de la circulation et des solutions appropriées pour sécuriser les piétons dans le secteur Magny-Cotterd-Allex-Stand se poursuit. Des cheminements piétonniers ont été réalisés le long des routes de Massongex et des Mines-de-Sel. Le projet de réaménagement de la route d'Aigle avance bon train et arrive à son terme. L'étude des circulations entre l'entrée nord de la localité et la zone Gare - Rivarotte est également bien avancée. Il est relevé ici qu'il est fait appel à des bureaux spécialisés en matière de circulation dans le cadre des projets de réfection de chaussées et d'assainissement. L'amélioration de la mobilité des piétons et des cycles, notamment par la création de trottoirs, reste un souci constant de la Municipalité.

La Municipalité propose de classer ce postulat.

La discussion est ouverte.

Mme la Conseillère Circé Barbezat-Fuchs rappelle l'article 62 du Règlement du Conseil communal qui mentionne que lorsqu'un postulat est pris en considération par le Conseil et renvoyé à la Municipalité, cette dernière doit établir un rapport, une étude ou un préavis dans un délai de 12 mois. Elle refuse donc le classement de ce postulat.

M. le Conseiller Xavier Noël souligne également que l'article 62 du Règlement du Conseil communal n'est pas respecté et rappelle que la demande initiale de ce postulat était la conception d'un plan de mobilité douce. Ce dernier n'est encore pas établi et il refuse le classement de ce postulat.

La discussion n'est plus demandée.

Par 43 non et 9 abstentions, le Conseil refuse de classer ce postulat.

Postulat Eric Maendly, du 16 mai 2018, intitulé « Pour un complément d'éclairage public au hameau des Dévens »

La Municipalité étudie avec les FMA la possibilité, comme dans d'autres villages, d'éteindre les candélabres non indispensables à la sécurité des passages piétons dès 23h00. En attendant le résultat des discussions avec les FMA, la commune met en place des candélabres dits intelligents, qui sont éteints de 23h00 à 05h00 et s'allument à 30 % lors d'un passage. Un rapport sera transmis lorsque toutes nos investigations auront abouti.

La Municipalité propose de classer ce postulat.

La discussion est ouverte.

M. le Conseiller Pierre Athanasiadès est surpris de la réponse qui d'une part, est la même que pour un postulat mentionné en page 13 et d'autre part, ne correspond pas à l'objet de la demande.

M. le Conseiller Clyde Francey n'a pas compris la réponse et n'est pas favorable au classement de ce postulat.

La discussion n'est plus demandée.

Par 51 non et 2 abstentions, le Conseil refuse de classer ce postulat.

Motion du parti PLR, du 27 juin 2018, intitulée « Les forêts de châtaigniers, une culture... »

Le règlement de police permet désormais la mise à ban des forêts de châtaigniers et une directive municipale précise les conditions d'accès aux châtaigneraies communales. En 2020, plus de 160 cartes journalières ont été délivrées par le secrétariat municipal. Le système mis en place donne satisfaction. Considérant que, dans sa séance du 24 juin 2020, le Conseil communal a refusé de classer la dite motion, son auteur, le conseiller Pierre Echenard, relevant que la motion demandait qu'un règlement communal soit rédigé pour fixer les modalités de récolte dans les forêts communales, ce qui n'est pas le cas actuellement, bien que des dispositions aient été prises par la Municipalité pour limiter le pillage des forêts communales, des directives municipales relatives aux châtaigneraies communales ont été rédigées en 2021. Elles figurent sur le site internet communal.

La Municipalité propose de classer cette motion.

La discussion est ouverte.

M. le Conseiller Pierre Echenard accepte la réponse et souhaite que les directives municipales soient publiées dans le journal de Bex.

Mme la Conseillère Circé Barbezat-Fuchs souhaite également que les directives soient publiées dans le journal de Bex qui sera édité en octobre.

La discussion n'est plus demandée.

Par 52 oui et 1 abstention, le Conseil accepte de classer cette motion.

Postulat du parti PLR, du 5 décembre 2018, intitulé « Pour une Place du Marché accueillante et vivante »

Lors de sa séance du 21 octobre 2020, le Conseil communal a accepté le préavis n° 2020/10 « Nouvel aménagement de la Place du Marché ». Le projet qui a été soumis au législatif correspondait à ce que la motion demandait. De plus, une sculpture originale de l'artiste Olivier Estoppey sera intégrée dans ce nouvel aménagement. Par ailleurs, le projet prévoit une augmentation significative de la surface de la place. Cet agrandissement est rendu possible par l'instauration d'une circulation à sens unique sur la rue Centrale. Courant 2021 ce projet

évolue à travers les procédures légales, soit approbation par la DGMR (Direction générale de la mobilité et des routes) et par l'OFT (Office fédéral des transports). Au terme de ces procédures, le projet sera soumis à l'enquête publique. Parallèlement, le service technique communal affine l'étude de ce nouvel aménagement avec le bureau Willi Ingénieurs SA et en collaboration avec les TPC ainsi que les propriétaires d'immeubles ayant directement accès sur la Place du Marché.

La Municipalité propose de classer ce postulat.

La discussion est ouverte et la parole n'est pas demandée.

A l'unanimité moins une abstention, le Conseil accepte de classer ce postulat.

Postulat du parti Avancions, du 20 mars 2019, intitulé « Postulat visant à l'étude de l'implantation d'une maison de la santé à Bex »

Les projets ayant participé au concours du nouvel EMS ont été exposés au public du 8 au 18 décembre 2020. Ainsi, il a été possible pour les visiteurs de vérifier que le projet vainqueur intègre les plans pour l'aménagement d'un cabinet médical de groupe de 180 m², comme cela a été communiqué par la Municipalité lors de la séance du Conseil communal du 9 décembre 2020. La Municipalité était représentée au sein du jury de ce concours d'architecture. Bien que la Fondation des Maisons de Retraite du District d'Aigle (FMRDA) sera l'unique propriétaire de ce nouvel EMS, la Municipalité ainsi que le service technique communal sont associés aux travaux de préparation puis de suivi du chantier. Cette bonne collaboration devrait faciliter, lorsque les travaux seront terminés (2024 - 2025), l'aménagement d'un cabinet médical de groupe ouvert à la population bellerine.

La Municipalité propose de classer ce postulat.

La discussion est ouverte.

Mme la Conseillère Annelise Cretton a entendu que les décès liés au COVID avaient laissé beaucoup de place dans les EMS et se demande si le nouvel EMS à Bex sera malgré tout construit.

M. le Conseiller David Fankhauser se réjouit du projet du nouvel EMS mais ne souhaite pas classer ce postulat avant qu'un rapport et un projet avec des plans soient présentés au Conseil.

Mme la Conseillère Carole Guérin informe que le COVID n'aura aucun impact sur ce projet en cours.

M. le Municipal Alberto Cherubini confirme que le projet se poursuit et que le nouvel EMS sera construit. Il rappelle que la maison de santé est incluse dans les plans et que les projets ont été exposés au public en décembre.

La discussion n'est plus demandée.

Par 33 oui, 13 non et 3 abstentions, le Conseil accepte de classer ce postulat.

Postulat du parti Avançons, du 26 juin 2019, intitulé « Postulat pour une évaluation des potentiels énergétiques renouvelables sur la commune de Bex »

La Municipalité a mandaté le bureau Navitas Consilium SA pour élaborer une planification énergétique territoriale (PET) spécifique pour notre commune. Le but d'une PET est de réduire la consommation d'énergie sur le territoire communal et de valoriser les ressources énergétiques locales et renouvelables. La commission municipale « Cité de l'énergie » a eu l'occasion de s'exprimer au cours de l'avancement des travaux de cette planification énergétique territoriale qui a défini 3 lignes directrices : réduction de la consommation énergétique du parc bâti ; approvisionnement en chaleur renouvelable ; développement de la production et de l'autoconsommation d'électricité renouvelable locale. Pour atteindre ces objectifs, divers outils devront être mis en place. Il s'agira principalement d'introduire des mesures contraignantes et incitatives dans le futur règlement d'extension communal et de la police des constructions qui entrera en vigueur simultanément au nouveau plan d'affectation communal.

La Municipalité propose de classer ce postulat.

La discussion est ouverte.

Mme la Conseillère Odette Dupont Bonvin pense que le Conseil communal devrait recevoir une réponse plus élaborée et détaillée à ce sujet et ne souhaite pas classer ce postulat.

La discussion n'est plus demandée.

Par 11 oui, 31 non et 6 abstentions, le Conseil refuse de classer ce postulat.

Motion du parti PLR, du 6 novembre 2019, intitulée « Conservation du patrimoine »

Les deux entreprises conseillées par la division monuments et sites de la Direction générale de l'immobilier et du patrimoine mandatée pour l'étude de la réfection des crépis et des éléments en pierre de taille ont rendu leurs devis. Compte tenu du coût de cette réfection (près de fr. 270'000,-- pour la version minimaliste, crépis, peinture et pierres de taille), sans compter le réaménagement de l'intérieur, ce dossier a été mis en attente.

La discussion est ouverte.

M. le Conseiller Pierre Echenard pense que la réfection devrait être envisagée bien que le devis soit élevé.

La discussion n'est plus demandée.

Postulat des partis Ouverture, PLR et Socialiste, du 6 novembre 2019, intitulé « Soutenons nos ménages et entreprises engagés dans la transition énergétique »

La réponse à ce postulat fait écho à la réponse donnée au postulat du parti Avançons du 26 juin 2019 demandant une « évaluation des potentiels énergétiques renouvelables sur la commune de Bex ». En effet, le but d'une

planification énergétique territoriale n'est pas uniquement celui de promouvoir les ressources énergétiques locales et renouvelables, mais également de réduire la consommation d'énergie. Dans cette perspective, les propriétaires de logements, les entreprises ainsi que les particuliers doivent investir pour isoler les bâtiments ou acheter des moyens de locomotion exempts d'énergie fossile. Dans cette optique, la planification énergétique territoriale incite notre commune à instaurer des mesures incitatives telles que celles mentionnées dans le postulat (isolation des bâtiments, production d'énergie renouvelable, achat de vélos électriques, etc.). Pour instaurer ces mesures incitatives, il faut des moyens financiers. Au lieu d'instaurer une nouvelle taxe sur la consommation d'électricité comme le suggère le postulat, la Municipalité a pensé qu'il serait plus opportun de créer un fonds alimenté par une partie des ressources financières provenant de la vente d'énergie hydraulique produite par les turbines communales. A cet effet, la Municipalité élabore un règlement et des directives pour l'utilisation de ce fonds énergétique durable et pour l'octroi des aides financières communales (encouragement communal pour les économies d'énergie et le développement des énergies renouvelables). Ce règlement et ces directives feront l'objet d'un prochain préavis municipal.

La Municipalité propose de classer ce postulat.

La discussion est ouverte.

M. le Conseiller Marc Mundler estime que le postulat ne doit pas être classé sans le dépôt d'un préavis.

La discussion n'est plus demandée.

Par 47 non et 2 abstentions, le Conseil refuse de classer ce postulat.

Motion Eric Maendly, du 13 mai 2020, intitulée « Pour le prolongement du sentier des Mines de Sel »

Les Salines suisses, contactées dans le prolongement de cette motion, n'ont pas encore donné de réponse et ont été relancées.

La discussion est ouverte et la parole n'est pas demandée.

Postulat Annelise Cretton, du 13 mai 2020, intitulé « Mobilité douce, Bex ne doit pas se dégonfler »

Pour répondre à la postulante et pour combler un déficit en matière d'infrastructure de mobilité douce au cœur de notre village, la Municipalité a décidé d'installer ce printemps sur le parc Ausset un abri pour une quinzaine de vélos. Le projet de réaménagement de la Place du Marché prévoit des supports pour garer une demi-douzaine de vélos.

La Municipalité propose de classer ce postulat.

La discussion est ouverte.

Mme la Conseillère Annelise Cretton remercie la Municipalité pour l'installation et la rapidité d'exécution de sa demande.

La discussion n'est plus demandée.

Par 49 oui et 4 abstentions, le Conseil accepte de classer ce postulat.

Postulat du parti PLR, du 13 mai 2020, intitulé « Pour un contrôle de la sécurité des chantiers plus rigoureux »

Le préavis n° 2020/09 « Règlement des émoluments administratifs en matière d'aménagement du territoire et de constructions » a été accepté par le Conseil communal lors de sa séance du 21 octobre 2020 et approuvé le 8 février 2021 par le Département des institutions et du territoire. Un des objectifs de ce nouveau règlement est d'inciter les propriétaires et les maîtres d'œuvre à davantage respecter les mesures de sécurité sur les chantiers. Pour atteindre cet objectif, des émoluments sont perçus lors de constats réitérés de non conformité effectués par la commission de salubrité et de contrôle des constructions (CSCC). La Municipalité a demandé à la CSCC d'intensifier les contrôles et la collaboration avec l'inspecteur des chantiers M. Karim Sahraoui.

La Municipalité propose de classer ce postulat.

La discussion est ouverte et la parole n'est pas demandée.

A l'unanimité, le Conseil accepte de classer ce postulat.

Postulat du parti Avançons, du 24 juin 2020, intitulé « N'oublions pas les enfants à l'Ancien Stand de Vauvrise - Offrons leur une place de jeux »

Les extérieurs sont terminés mis à part, comme évoqué en commission et repris dans ce postulat, l'installation de quelques jeux pour enfants ainsi que quelques bancs proches de ces dits jeux. Un plan du parc avec l'indication des emplacements susceptibles d'accueillir des jeux a été envoyé au club service Kiwanis, qui nous avait demandé de pouvoir équiper un tel endroit pour notre jeunesse communale. La Municipalité est dans l'attente de ce projet et veillera à ce que le parc et les emplacements soient compatibles avec les diverses activités qui sont d'ores et déjà prévues sur ce site (cirque, 1er août, fêtes diverses pouvant se dérouler dans le parc).

La Municipalité propose de classer ce postulat.

La discussion est ouverte.

M. le Conseiller David Fankhauser estime que la réponse n'est pas complète et ne propose pas de projet concret ; le postulat ne doit par conséquent pas être classé.

La discussion n'est plus demandée.

Par 3 oui, 38 non et 12 abstentions, le Conseil refuse de classer ce postulat.

Motion du parti PLR, du 17 octobre 2020, intitulée « Pour un affichage respectueux de l'environnement »

Dans le cadre de la campagne électorale pour les élections communales générales 2021, la Municipalité a interdit l'affichage sauvage sur la voie publique et a mis des emplacements à la disposition des partis et groupes. Le résultat

répond aux vœux des motionnaires tout en respectant les dispositions légales en la matière.

La Municipalité propose de classer cette motion.

La discussion est ouverte.

Mme la Conseillère Martine Payot rappelle que la Municipalité s'est contentée d'interdire l'affichage sauvage sur la voie publique pour les élections communales et estime que ce n'est pas suffisant.

La discussion n'est plus demandée.

Par 11 oui, 34 non et 8 abstentions, le Conseil refuse de classer cette motion.

Motion du parti PLR, du 9 décembre 2020, intitulée « Pour une prise de conscience de la pollution lumineuse et la mise sur pied de mesures visant à une diminution de cette dernière »

La Municipalité étudie avec les FMA la possibilité, comme dans d'autres villages, d'éteindre les candélabres non indispensables à la sécurité des passages piétons dès 23h00. En attendant le résultat des discussions avec les FMA, la commune met en place des candélabres dits intelligents, qui sont éteints de 23h00 à 05h00 et s'allument à 30 % lors d'un passage. Un rapport sera transmis lorsque toutes nos investigations auront abouti.

La Municipalité propose de classer cette motion.

La discussion est ouverte.

Mme la Conseillère Marianne Marsden propose de ne pas classer cette motion avant la réception d'un rapport détaillé de la Municipalité.

La discussion n'est plus demandée.

A l'unanimité moins 2 abstentions, le Conseil refuse de classer cette motion.

Postulat des partis Ouverture et Avançons, du 9 décembre 2020, intitulé « Toits solaires »

Les postulants demandent à la Municipalité d'étudier la possibilité d'installer des panneaux photovoltaïques sur les toits de la Grande Salle, de la Grande Servanne et du Centre Sportif. Il s'avère d'emblée que le toit de la Grande Salle doit faire l'objet d'une rénovation et isolation. Dès lors, la Municipalité s'est concentrée sur le toit du Centre Sportif et sur celui de la Grande Servanne. Des offres ont été demandées à 5 entreprises actives dans le domaine d'installations de panneaux photovoltaïques et qui produisent et vendent l'électricité. Les travaux d'installation de ces panneaux photovoltaïques devront obligatoirement s'effectuer durant les vacances scolaires. Ces installations constituent un petit pas en matière d'économies pour les finances communales mais un grand pas vers la transition énergétique. Cette production d'énergie solaire constitue une bonne opportunité pour notre commune de remplir son devoir d'exemplarité, conformément aux mesures préconisées par la Planification énergétique territoriale.

La Municipalité propose de classer ce postulat.

La discussion est ouverte.

Mme la Conseillère Circé Barbezat-Fuchs remarque que les choses avancent, mais le Conseil communal n'a toujours pas reçu de rapport sur ce sujet et elle ne souhaite pas que ce postulat soit classé.

La discussion n'est plus demandée.

Par 1 oui, 40 non et 4 abstentions, le Conseil refuse de classer ce postulat.

La liste des motions et postulats en suspens est terminée et Mme la Présidente ouvre la discussion générale sur le rapport de gestion.

Mme la Conseillère Annelise Cretton informe que la composition de la Commission dialogue-requérants d'asile mentionnée en page 23 est fautive et qu'il faut regarder en page 31 pour connaître la composition correcte.

Mme la Conseillère Carole Guérin trouve dommage qu'il n'y ait pas de chapitre consacré au dicastère du social, car c'est un sujet important.

M. le Conseiller Urs Wenger précise que Mme Laure-Reine Tabac ne fait pas partie de la Commission culturelle qui est mentionnée en page 22.

M. le Conseiller Pierre Athanasiadès est quelque peu surpris par la remarque mentionnée en bas de la page 21 qui n'est pas justifiée pour ces travaux.

M. le Conseiller Clyde Francey précise qu'il a remplacé M. Pascal Devanthéry dans la Commission des transports.

7.4 Rapport de la commission des finances

Le rapport de la commission des finances sur les comptes 2020 est lu par M. le Conseiller Christoph Roesler.

Mme la Présidente propose de donner lecture des comptes page par page et s'il y a une remarque elle donnera la parole au rapporteur de la commission des finances puis aux membres présents.

Chapitre 1 Administration générale

M. le Conseiller Christoph Roesler lit les remarques de la commission des finances.

Chapitre 2 Finances

M. le Conseiller Christoph Roesler lit les remarques de la commission des finances.

Chapitre 3 Domaines et bâtiments

M. le Conseiller Christoph Roesler lit les remarques de la commission des finances.

Chapitre 4 Travaux

M. le Conseiller Christoph Roesler lit les remarques de la commission des finances.

Chapitre 5 Instruction publique et cultes

M. le Conseiller Christoph Roesler lit les remarques de la commission des finances.

Chapitre 6 Police

M. le Conseiller Christoph Roesler lit les remarques de la commission des finances.

Mme la Conseillère Valérie Moret souhaite savoir quels parcmètres ont été remplacés en 2020 car elle a vu que l'ensemble des parcmètres sont remplacés en ce moment.

M. le Municipal Daniel Hediger explique que les deux parcmètres remplacés étaient obsolètes et devaient être remplacés d'ici au 31 décembre 2020.

Chapitre 7 Sécurité sociale

M. le Conseiller Christoph Roesler lit les remarques de la commission des finances.

Chapitre 8 Services industriels

M. le Conseiller Christoph Roesler lit les remarques de la commission des finances.

Pages 56 à 74 Tableau des comptes bâtiments

M. le Conseiller Christoph Roesler lit les remarques de la commission des finances.

M. le Conseiller Pierre Athanasiadès ne trouve pas le coût du bâtiment de l'administration communale et M. le Syndic Pierre Rochat précise qu'il est mentionné à la page 12.

M. le Conseiller Christoph Roesler lit les conclusions du rapport de la commission des finances.

L'entrée en matière n'est pas combattue, la discussion est ouverte.

M. le Conseiller Marc Mundler se réjouit de constater que les comptes relatifs à la police sont inférieurs au budget et félicite tous les collaborateurs de la police pour la gestion et la tenue du budget.

La parole n'est plus demandée.

7.5 Approbation de la gestion et des comptes

Les comptes et la gestion 2020 sont acceptés par 52 oui et une abstention.

8. Communications de la Municipalité

M. le Municipal Daniel Hediger annonce que l'EPOC a engagé sa nouvelle assistante de direction qui entre en fonction au 1^{er} juillet 2021. Il donne ensuite deux informations sur les manifestations sportives. Tout d'abord, il précise que « La Suisse bouge » a rencontré le succès habituel malgré l'organisation quelque peu différente cette année vu la situation sanitaire. Le Montreux Trail Festival qui est un parcours de 120 km entre Bex et Montreux, se déroulera le 24 juillet 2021 et partira depuis l'Ancien Stand de Vauvrise.

M. le Municipal Alberto Cherubini annonce que la ludothèque a ouvert ses portes depuis quelques semaines et précise les jours et heures d'ouverture. Il donne ensuite quelques informations sur le programme de la saison culturelle qui peut enfin démarrer.

Mme la Municipale Eliane Desarzens annonce que le détecteur de mouvement au Collège de la Servanne a finalement dû être changé pour un montant de Fr. 885.50. Vu la fin de son mandat auprès de la Municipalité, elle précise qu'elle confie à ses successeurs le dossier concernant l'affichage numérique pour les écoles qui n'a malheureusement pas pu être terminé pas ses soins.

9. Vœux et demandes de renseignements

9.1 Vœux et demandes

M. le Conseiller David Fankhauser remercie Mme la Conseillère Patricia Hediger et M. le Conseiller Xavier Noël pour le travail fourni et leur engagement tout au long de la législature.

M. le Conseiller François Meili remercie la Municipalité d'avoir effectué rapidement le désherbage sur la toiture du bâtiment des WC extérieurs situé à côté de la Grande Salle.

Mme la Conseillère Carole Guérin répète son intervention et souhaite avoir des explications concernant le dicastère du social qui n'apparaît pas dans le rapport de gestion.

Mme la Conseillère Circé Barbezat-Fuchs précise que l'hélicoptère n'arrose plus les maisons situées au chemin de la Colline lors du sulfatage des vignes et remercie M. le Municipal Pierre-Yves Rapaz d'avoir fait le nécessaire.

M. le Conseiller Vincent Monnard souhaite qu'un miroir soit posé à la sortie du chemin du Cropt entre le salon de Coiffure Ivana et le Garage du Cropt pour plus de visibilité. D'autre part, il a constaté que les parents des enfants se rendant à la petite école du Foyer marchent des deux côtés de la route à l'avenue Biaudet. Il trouve cette situation dangereuse et demande à la Municipalité de sensibiliser la population sur les règles à respecter en tant que piétons.

Mme la Conseillère Annelise Cretton fait un discours pour la fin de la syndication de M. Pierre Rochat et lui offre quelques présents afin qu'il ne s'ennuie pas.

M. le Conseiller Francisco Diaz se réjouit de l'installation des conteneurs GastroVert mais a constaté qu'ils se remplissent très vite ; il se demande si la contenance des conteneurs est adaptée à la quantité des déchets déposés.

M. le Conseiller Pierre Athanasiadès a constaté de gros trous sur la route de Vannel au débouché de la route de Massongex et souhaite qu'ils soient bouchés rapidement.

M. le Conseiller Philippe Sarda remercie Mme la Présidente pour son année de présidence un peu spéciale et adresse un discours à M. Pierre Rochat pour la fin de sa syndication.

9.2 Réponses de la Municipalité

M. le Municipal Daniel Hediger a entendu les inquiétudes de M. le Conseiller Vincent Monnard concernant le manque de visibilité à la sortie du chemin du Cropt et la sécurité à l'avenue Biaudet et va se renseigner pour savoir ce qui peut être entrepris. Concernant les conteneurs GastroVert, le système ne fonctionnait pas à l'installation de ces derniers, mais le problème est résolu.

M. le Municipal Emmanuel Capancioni explique le fonctionnement des conteneurs GastroVert qui sont vidés par la Satom. Il y a eu quelques petits problèmes techniques au début, mais la situation devrait s'améliorer prochainement. Il informe qu'il fera le nécessaire pour goudronner les trous à la route de Vannel.

M. le Syndic Pierre Rochat informe l'assemblée qu'une agape est organisée après la cérémonie d'installation des autorités communales qui est réservée uniquement et exclusivement aux personnes assermentées.

M. le Municipal Cossetto précise qu'il a mentionné dans son rapport à la commission de gestion quelques informations concernant le dicastère du social, mais que la Municipalité n'en a effectivement pas fait mention dans son rapport. Cependant, il tient à disposition le rapport annuel de l'ARASAPE pour consultation.

Mme la Présidente Sylviane Zuber fait un discours pour la fin de son année de présidence.

Et pour finir, M. le Conseiller Jean-Philippe Marlétaz remercie et félicite Mme la Conseillère Sylviane Zuber pour son année de présidence.

La séance est levée à 22h05.

Au nom du Conseil communal :

La présidente :



Sylviane Zuber

La secrétaire :



Coralie Schopfer